

APPENDICE No 3

Q. Généralement parlant, vous risqueriez-vous à émettre une opinion sur un chiffre comparatif du prix de revient aux Etats-Unis et au Canada? Dans quel pays pensez-vous que ce prix serait le plus élevé?—R. Le prix de revient est sans conteste plus élevé au Canada qu'aux Etats-Unis, bien que je ne sois pas en mesure d'en fixer le chiffre, la chose d'ailleurs serait assez ardue à établir.

Q. Je crois comprendre, et j'accepte votre parole là-dessus, que le coût de revient serait plus élevé au Canada qu'aux Etats-Unis. Or je vous prierais de bien vouloir m'indiquer les éléments qui contribuent à élever ce chiffre? En d'autres termes, à quoi est dû cet écart de prix de revient?—R. Tout d'abord aux impositions sur le revenu pour les matières et accessoires importées et que le Canada ne produit pas.

Q. Et la machinerie?—R. Elle aussi doit venir du dehors.

Q. Et advenant que vous puissiez acheter cette machinerie ou ces fournitures, au Canada, de sources domestiques d'approvisionnement en machines ou en fournitures, ne vous trouveriez-vous pas à payer le tout autant que le prix américain additionné des droits?—R. Je ne risquerais aucune réponse dans l'affirmative; je crois en sus qu'il ne serait pas exact de dire que les prix canadiens ou que le prix des marchandises produites en quantité considérable au pays, et ce pour une industrie arrivée à un plein développement ici, serait plus élevé au Canada dans la proportion des droits à acquitter ou dans n'importe quelle proportion élevée.

Q. Prenons un exemple spécifique. Supposons qu'il se fabrique au Canada une certaine machinerie cordonnière en tout semblable à celle d'origine américaine. Supposons aussi que vous, en votre qualité de fabricant de chaussures, fassiez l'acquisition de cette machinerie. Y aurait-il une différence substantielle de prix, que l'achat effectué le fût aux Etats-Unis, et que la marchandise fût dirigée sur le Canada en acquittant certains droits, ou qu'elle fût achetée d'un manufacturier du pays?—R. S'il s'agit d'une machine produite en quantité au Canada.

Q. Je vous parle de machinerie cordonnière.—R. La machinerie cordonnière est fort diverse.

Q. Bien, poursuivez.—R. S'il s'agit d'une machinerie produite sur une grande échelle au pays, je crois bien qu'elle serait vendue sur une base de prix de revient, sans que le tarif ait à y rien voir.

Q. Maintenant continuez et achevez ce que vous avez à dire sur les machines qui ne sont pas fabriquées en série.—R. Pour ce qui est de certaines machines spécialisées, il se peut que leur coût de fabrication au Canada soit majoré de toute la somme représentée par le tarif. Ce que j'en sais par un contact personnel avec les manufacturiers canadiens est à l'effet que, du moins pour ce qui touche aux industries concurrentielles où la lutte entre gens du terroir est aiguë, les prix ne se règlent pas sur le tarif mais bien sur le prix de revient.

Q. Admettez-vous que dans plus d'une ligne de la production canadienne, la concurrence a été abolie?—R. Je ne suis pas prêt à faire cette admission. Je ne crois pas que ce soit le cas pour nombre de marchandises entrant dans l'industrie de la chaussure.

Q. La chose est vraie pour certaines marchandises canadiennes, n'est-ce pas?—R. Possible. Je n'en suis pas foncièrement informé.

Q. Or là où c'est le cas, les prix sont-ils équivalents aux prix américains additionnés du tarif?—R. Je ne suis pas en mesure de répondre à ceci, monsieur le président. Je puis toutefois faire cette déclaration, et c'est un peu sorti du sujet, peut-être, dans le cas présent. J'ai, il y a quelque temps, fait un certain travail de recherches pour le compte de la Canadian Reconstruction Association, et à ce titre j'ai rédigé des rapports sur nombre d'industries canadiennes; or dans